



> BILAN MOISSON 2023

Des rendements colza en berne

Après plusieurs années de performance, le colza a été la culture la plus décevante de la moisson 2023. Dans de nombreuses parcelles, les colzas ont décroché en rendements avec des niveaux de productivité très hétérogènes, même au sein d'une même exploitation.

Des causes multiples

Dès le départ, dans le nord du département, les conditions d'implantation ont été difficiles avec des sols très secs. Les colzas ont levé tardivement et n'ont pas pu s'enraciner correctement. Bien souvent, les pivots étaient déficients. Dans les autres secteurs, les implantations étaient plutôt correctes. Par la suite, la croissance a été très forte pendant l'automne et l'hiver sous l'effet des températures supérieures aux normales : les biomasses très élevées, avec une présence d'élongation sur beaucoup de variétés, ont affaibli les plantes.

Côté ravageurs d'automne, les grosses altises puis les larves d'altises ont été présentes en plus grande quantité et fréquence qu'à l'automne 2021. L'absence de pluie en février et jusqu'au 8 mars a entraîné une faible efficacité des premiers apports d'azote et du soufre.

La floraison sous la pluie, avec la présence sous les orages d'hydromorphie locale en mai, pourrait, selon Terres Inovia, expliquer la dégradation des pivots. Celle-ci était visible à la récolte avec des pivots tout noirs sans radicelles et pieds secs. Le rapport rayonnement/température (qui explique souvent la fertilité des siliques) a été inférieur de 10% par rapport à la normale.

Sous l'effet d'un fort vent d'est, en l'absence de pluie malgré des températures maximales sans excès, l'augmentation brutale des niveaux d'ETP (Évapotranspiration potentielle) à partir

du 15 mai et durant tout le mois de juin (4 à 6 mm/jour) a très rapidement épuisé la réserve hydrique des sols. Cela a limité le remplissage des grains, d'autant plus dans les cas où l'enracinement et/ou les pivots étaient défailants.

Et les autres cultures ?

Les rendements moyens départementaux des céréales d'hiver sont proches des moyennes historiques mais cachent des disparités. Le niveau de réserve utile des sols associé à la qualité de l'enracinement ainsi que la présence de pluie entre le 15 mai et le 15 juin ont été les facteurs déterminants de l'expression des rendements.

Les cultures de printemps ont bien souvent des rendements moyens à faibles. Elles ont, elles aussi, été impactées par l'épuisement très rapide de la réserve utile des sols fin mai et l'absence de pluie pendant le remplissage des grains.

Les cultures estivales à récolte tar-



Les essais menés par la Chambre d'agriculture permettent d'évaluer les variétés et de comprendre l'élaboration des rendements.

diver ont profité des pluies de juillet et août. Pour les maïs, celles-ci ont permis de soutenir la mise en place et le remplissage des grains. L'épisode caniculaire récent favorise la dessiccation rapide des grains.

Clap de fin de campagne après les dernières récoltes...

CONTACT :

Patricia Huet
p.huet@eure-et-loir.chambagri.fr

> PAC 2024

Dérogation Ukraine ? BCAE 8, éco-régime, il est encore temps d'ajuster vos assolements



Pour la campagne 2023, du fait du contexte de la guerre en Ukraine, les BCAE 7 et 8 ont fait l'objet d'une dérogation par la Commission européenne. En l'absence d'informations sur la dérogation, ces règles s'appliquent pour cette nouvelle campagne.

Comment respecter ces nouvelles

obligations ?

La BCAE 8 oblige à détenir sur son exploitation une part minimale d'infrastructures agro-écologiques (IAE) : soit 4 % des surfaces en terres arables en IAE : jachères, haies, bordures de champs ; soit 7 % des surfaces en terres arables en IAE composée d'au moins :

- 3 % d'IAE complété par 4 % d'intercultures longues ou courtes avec un coefficient de 0,3 pour atteindre les 7 % ;

- 3 % d'IAE complété par 4 % de fixatrices d'azote sans produits phytosanitaires pour atteindre les 7 % .

Attention, cette obligation s'applique à toutes les exploitations à partir de 10 hectares de terres arables, quelle que soit la voie d'accès à l'éco-régime choisie. Les exploitations dont plus de 75 % des terres arables sont en prairies, jachères, légumineuses sont exemptées.

Concernant la BCAE 7, en 2025 seront vérifiées au moins deux cultures principales différentes sur les années 2022, 2023, 2024 et 2025 ou l'implantation d'une culture secondaire.

Après avoir réfléchi sur ces « nouvelles » conditionnalités, il faut également se pencher sur l'éco-régime qui dispose de trois voies

d'accès (pratiques agricoles, certification, IAE).

Si vous souhaitez rester libre dans votre assolement, ne pas être contraint par des cultures qui ne vous conviennent pas, avez-vous pensé à la Certification environnementale de niveau 2+ ? Elle vous permet d'accéder au premier niveau des aides de l'éco-régime.

Au travers de l'accompagnement individuel Mon diag' Nouvelle Pac, les conseillères spécialisées vous accompagnent dans votre réflexion en optimisant votre dossier, et en mettant en avant les opportunités pour votre exploitation afin de trouver la meilleure solution pour cette nouvelle campagne.

En savoir plus sur <https://bit.ly/3LFJRNT>

CONTACTS :

Carine Hardy - c.hardy@eure-et-loir.chambagri.fr - 02.37.53.44.38 et
Maud Evrard - m.evrard@eure-et-loir.chambagri.fr - 02.37.24.46.52

> BRÈVES

MesParcelles, plus qu'un outil !

MesParcelles est un outil en ligne permettant de suivre les

données technico-économiques de votre exploitation. Il vous permet de réaliser votre assolement en anticipant votre déclaration Pac, de construire votre prévisionnel de fumure en accord avec la directive Nitrates, d'enregistrer l'ensemble de vos interventions en vous appuyant sur une base de données phytosanitaires solides, de gérer vos stocks et de calculer vos marges.

Avec MesParcelles vous disposez également d'une assistance départementale (mail et téléphone) au plus près du terrain et au plus près de vous. 100 % de nos abonnés sont satisfaits de notre accompagnement.

Vous souhaitez découvrir l'outil gratuitement ? Demandez dès maintenant votre démonstration personnalisée.

CONTACT :

mesparcelles@eure-et-loir.chambagri.fr ou 02.37.24.46.00

Comprendre les certifications à l'occasion des Universités du soir

Lundi 2 octobre à 18 heures, la nouvelle édition des Universités du soir abordera la question des certifications en agriculture. Le constat montre que de plus en plus d'exploitations sont confrontées à ces démarches. Les interventions aideront les agriculteurs à se faire une vision plus précise de cette question et notamment des enjeux pour les années à venir. Après une présentation générale des labels et certifications et de leur devenir, la soirée se poursuivra sur trois focus : le bas-carbone, CE2+ et le label Bio. Rendez-vous à Chartres ou en visioconférence sur bit.ly/44N0ZrJ

CONTACT :

universités-du-soir@eure-et-loir.chambagri.fr

Paul Richer au Musée des beaux-arts de Chartres



Le Musée des beaux-arts de Chartres consacre une exposition d'exception, labellisée d'intérêt national par le ministère de la Culture, à l'artiste eurélien Paul Richer, qui a dédié une partie de son œuvre aux métiers liés aux travaux des champs.

À voir jusqu'au 31 décembre 2023.